



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 AVRIL 2024

2024 / 02 / 13

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 081-218101632-20240410-2024\_DEL27-DE



Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mercredi 3 Avril 2024*

Date d’Affichage : *Mercredi 3 Avril 2024*

Secrétaire de Séance : *Stéphanie LAFONT*

### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric

### *Etaient absents représentés :*

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès  
ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier  
CHABBERT Cécile par LOUP Karine  
PUECH Benoît par AMALRIC André  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde ALBERT Corine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

**OBJET : Nouvel appel à candidature en vue de l’exploitation d’un local commercial situé 4 Place OLOMBEL / Etablissement du cahier des charges.**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par délibération du 5 Octobre 2015, la Commune est devenue propriétaire de l’immeuble situé 4 Place Philippe Olombel (anciennement Hôtel du Nord), cadastré AB n°230, d’une superficie de 112m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT que par délibération du 11 Octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de procéder à un appel à candidatures en vue commercial, situé en rez-de-chaussée de l'immeuble, libéré de toute occupation ;

CONSIDERANT qu'un cahier des charges a ainsi été établi afin de déterminer les conditions d'attribution du local.

CONSIDERANT que la publication de l'appel à candidatures a été effectuée par différentes voies d'affichage le 16 Octobre 2023, avec une remise des offres fixée au 10 Novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'une seule offre a été reçue, correspondant au cahier des charges et qu'elle a été acceptée par la Commune ;

CONSIDERANT que par courrier reçu le 13 Mars 2024, les preneurs ont signifié à la Commune leur désistement et qu'en conséquence, il convient de lancer un nouvel appel à candidatures afin de sélectionner un nouveau preneur ;

CONSIDERANT que les conditions de mise à disposition prévues dans le cahier des charges sont inchangées, à savoir une mise à prix du loyer de 700€uros mensuel, soit 8 400€uros hors taxes annuellement, auxquels s'ajoutent le remboursement de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDERANT que les dossiers de candidatures devront être reçus au plus tard en Mairie le Vendredi 26 Avril à 12 heures, et que le local commercial sera mis à disposition à compter du Lundi 6 Mai 2024 ;

CONSIDERANT que la publication de l'avis d'appel à candidatures se fera par voie d'affichage en mairie durant une période de quinze jours minimums, par le biais d'une annonce légale diffusée dans la presse et sur le site internet de la Ville ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du Mercredi 3 Avril 2024 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

- 1°) d'abroger la délibération n°2023/04/12 en date du 11 Octobre 2023 ;
- 2°) d'approuver le cahier des charges ci-après annexé ;
- 3°) de procéder à un nouvel appel à candidatures en vue de l'exploitation d'un local commercial situé 4 Place Olombel ;
- 4°) d'habiliter M. le Maire à conduire la consultation, désigner le preneur, formaliser, signer le bail commercial à venir ainsi qu'à procéder à toutes formalités utiles ;

5°) d'autoriser M. le chef du service de gestion  
encaisser les recettes au budget de la Commune.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 081-218101632-20240410-2024\_DEL27-DE

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,



Stéphanie LAFONT



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif  
de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 081-218101632-20240410-2024\_DEL27-DE

